



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE  
A/37/274  
S/15188  
9 juin 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

SEMBLEE GENERALE  
rente-septième session  
int 31 de la liste préliminaire\*  
ESTION DE PALESTINE

JUN 10 1982

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 8 juin 1982, adressée au Secrétaire général par  
le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien

En tant que Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du  
peuple palestinien, j'ai l'honneur de vous informer que le Comité est très gravement  
écœupé par l'invasion par Israël du Sud du Liban.

Cette situation nouvelle, qui est une violation flagrante du droit international,  
entraîné des pertes de vies humaines, des souffrances et des destructions sans fin.  
outre, si les forces israéliennes ne se retirent pas immédiatement et incon-  
tionnellement, le risque est grand d'une extension du conflit à l'ensemble de la  
gion, ce qui mettrait en danger la paix et la sécurité internationales.

Au nom du Comité, je vous demande instamment d'intervenir pour que le Conseil  
sécurité prenne sans délai des mesures décisives en vue de mettre fin immédiatement  
cette situation explosive.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
tre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de la liste  
éliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice  
des droits inaliénables du peuple  
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

\* A/37/50/Rev.1